



## Congés Payés + Preavis de démission

Par **Hemera**, le **26/07/2024** à **12:51**

Bonjour,

Je suis assistante dentaire et je vais démissionner de mon poste actuel lundi prochain. Un preavis de 2 mois m'est donc imposé.

Néanmoins, mon cabinet ferme deux semaines pour des congés annuels je suis donc dans l'obligation de poser des congés payés.

Mes questions sont les suivantes :

Une fermeture annuelle peut-elle me décaler mon préavis ? Si ce n'est pas le cas, mes patrons doivent-ils me payer des indemnités pour ce deux semaines ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **26/07/2024** à **13:25**

Bonjour, bienvenue sur LegazVox

**Le préavis n'est pas suspendu et n'est donc pas prolongé de la durée des congés annuels de l'entreprise.** Cela signifie que votre préavis continuera de courir pendant la période de fermeture du cabinet.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2930#>:

Par **Hemera**, le **26/07/2024** à **14:19**

Merci pour votre réponse. Mes patrons me devront-ils des indemnités pour ces deux semaines ou devrais-je les déduire des congés payés qui me restent ?

Par **janus2fr**, le **26/07/2024** à **15:00**

Bonjour,

La prise individuelle de congés payés pendant le préavis, quand ils sont prévus avant la démission, prolonge le préavis, **mais pas quand c'est l'entreprise qui ferme.**

[quote]

Mes patrons me devront-ils des indemnités pour ces deux semaines ou devrais-je les déduire des congés payés qui me restent ?

[/quote]

Je ne comprends pas bien cette question, pendant la fermeture de l'entreprise, vous serez en congés payés et donc rémunéré comme pour tout congé payé.